

- ✓ Lors des annonces sonores ;
- ✓ Aux points de départ de l'ensemble des navettes ;
- ✓ Sur les panneaux d'informations disposés sur le site ;
- ✓ Sur le site internet <https://montsaintmichel.gouv.fr> ;
- ✓ Par l'ensemble du personnel de Keolis Mont-Saint-Michel.

Article 5 - SUGGESTIONS ET RECLAMATIONS

Toute personne qui aurait l'intention de porter une réclamation concernant un service utilisé ou un trajet effectué par Keolis Mont-Saint-Michel, devra, quelles que soient les circonstances invoquées (incident, accident, mauvais état du matériel, etc....) apporter la preuve de sa qualité d'utilisateur ou de voyageur par tout autre moyen permettant d'établir la réalité matérielle de l'utilisation du service en question.

Les réclamations doivent être faites :

- ✓ Soit par écrit en adressant un courrier à l'Etablissement public du Mont Saint-Michel : Etablissement public du Mont Saint-Michel, 16 Route de la Caserne, 50170 BEAUVOIR ou un courriel à centre.information@montsaintmichel.gouv.fr ;
- ✓ Soit en appelant le Centre d'Information Touristique du Mont-Saint-Michel ouvert 7j/7 (sauf le 25 décembre et le 1^{er} janvier) entre 10h et 18h, au numéro de téléphone suivant : 02.33.70.74.65 ;
- ✓ Soit en contactant le Service Voyageurs et Usagers de Keolis Mont-Saint-Michel, disponible 7j/7 (sauf le 25 décembre et le 1^{er} janvier) entre 10h et 18h au numéro de téléphone suivant : 02.14.13.20.15. ou par courriel à l'adresse keolis.montsaintmichel@keolis.com
- ✓ Soit en direct en vous rendant au Centre d'Information Touristique ;
- ✓ Par courriel via le formulaire de contact : <https://montsaintmichel.gouv.fr>.

Date	24/10/2023	Rédacteur(s)	Keolis Mont-Saint-Michel	Page 4 sur 17
Version	1	Vérificateur(s)	Etablissement Public	